

Editorial

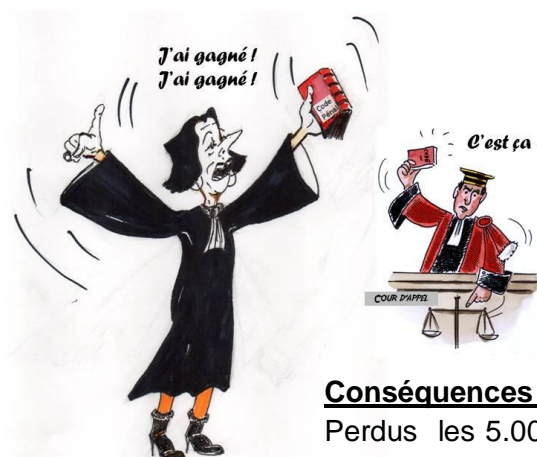
Je n'aurais jamais pensé en rejoignant en décembre 2013 la liste menée par Mme CARTAU épouse OURY (dite 'Martine'), me trouver confronté à un tel degré d'amateurisme, de dilettantisme et de cynisme, tout cela pour avoir osé demander les comptes de campagne de la liste à laquelle j'appartenais : crime de lèse-majesté s'il en est.

Reconnaissons-lui quand même, un goût prononcé pour la propreté et le fleurissement de notre commune. Mais enfin, on ne vit pas que d'amour et d'eau fraîche !

Qu'en est-il de notre sécurité ? – Qu'en est-il de l'évolution de notre territoire ? – Qu'en est-il de l'offre culturelle et de la vivacité du tissu associatif ? – Qu'en est-il de l'encadrement de nos jeunes et de l'offre sportive ? – Qu'en est-il du dynamisme économique et de la défense de nos intérêts au sein de l'agglomération Grand Paris Sud ? – Qu'en est-il de l'aide sociale et tout particulièrement de l'attribution des logements ? – Qu'en est-il de la rigueur budgétaire ? Mais poser les questions c'est déjà y répondre !

E.GONZALEZ

Le Tribunal des flagrants délires



Mme le Maire, contrairement à ce qu'elle raconte à tout le monde, après avoir perdu en 1^{ère} instance son procès en diffamation, a été déboutée par la Cour d'Appel de PARIS, me donnant raison en droit et en fait : « Je n'ai pas diffamé Mme le Maire lorsque j'ai écrit qu'elle avait utilisé deux grossières fausses lettres de démission de Conseillers municipaux, afin de tenter de retrouver une majorité dans son Conseil municipal ».

Depuis, elle a utilisé une autre méthode, beaucoup plus efficace: La flatterie et les indemnités auxquelles ont cédé Nathalie DENECE, Pascal VENTALON, Christelle PELOUIN, Philippe HEFLING, Sylvie VIGNAS.

Conséquences pour les Saintryennes et les Saintryens :

Perdus les 5.000 euros de consignation versé au Tribunal et perdus les honoraires d'avocat (dont Mme le Maire refuse de nous divulguer le montant).

Dessin : Saintryinfo.fr

E.GONZALEZ

Une commission d'appel d'offres fantôme

De l'aveu même de Mme le Maire, la commission Appel d'Offres ne s'est jamais tenue dans cette mandature (bizarre, comme c'est bizarre...).

En effet, dans un mail en date du 9 décembre 2016 (12h02) répondant à une question de M. Eloy GONZALEZ, le Cabinet du Maire précise : « En réponse à votre question, Madame le Maire vous informe que cette commission n'a jamais été convoquée depuis le début de la mandature car le seuil nécessaire à sa tenue n'a jamais été atteint. Pour votre information, les seuils sont de :

- 209 000€ en service et fourniture ;
- 5 225 000€ en travaux »

Peut-on rappeler à Mme le Maire, la Circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics (NOR: EFIM1201512C), qui précise : « Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. ». Il est vrai que pour appliquer cette circulaire la transparence est de rigueur !

Des projets lourds de conséquences

1 - La fouille LOURY

Etait-il bien nécessaire de procéder à cette acquisition pour laquelle il a fallu passer par l'emprunt (**850.000 €** hors frais de notaire et hors aménagements (mise aux normes sécurité - d'accès, etc.)), alors même que la commune n'a aucun projet concret à nous présenter en matière d'utilisation de ce terrain. Seule initiative « coûteuse » : La pose d'un portillon électrique en lieu et place du portillon manuel au bout de la résidence « Saintry-Plaisance ».



Dessin : Saintryinfo.fr

2 – Le City-Stade

Plus de 200.000 € dépensés pour sa réalisation ; Mais que font Mme Nathalie DENECE adjointe aux finances et M. Pascal VENTALON conseiller municipal délégué à la 'Comptabilité' ? – D'autant plus que cet équipement sert plus à l'apprentissage d'une certaine forme de commerce, qu'à la pratique sportive.

3 – Rénovation de l'école Koch

Il a été proposé de réserver une enveloppe de **1.500.000 €** afin de procéder aux travaux d'agrandissement du réfectoire, de rénovation thermique et de mise aux normes en matière d'accessibilité à tous les handicaps, sans fournir la moindre étude au conseil municipal, comme si Mme le Maire avait été touchée par le Saint-Esprit qui lui aurait soufflé à l'oreille le montant de cette dépense.



Dessin : Saintryinfo.fr

4 – PLU – PADD – Autoroute de transit

Le P.A.D.D. (Projet d'aménagement et de développement durable – pièce n°2 du P.L.U.) n'a donné lieu à aucun débat. Nous ne pouvons que constater que Mme le Maire va bénéficier d'une belle et tranquille voie verte, alors que les zones densément peuplées du centre ouest du village vont être prises d'assaut par un flot continu de véhicules en transit, qui ne feront que traverser Saintry-sur-Seine pour rejoindre Morsang-sur-Seine et les autres communes situées sur la D934. En aucun cas ce projet ne répond à la problématique d'un désenclavement de certaines parties de la commune ou de la résolution d'importantes perturbations du trafic, inexistantes à Saintry-sur-Seine. Comme trop souvent, aucune étude de trafic ne vient corroborer l'argument fallacieux du désenclavement. Encore des dépenses inutiles, comme celle du portillon électrique de la fouille LOURY !

5 – Aménagement de la place de la Croix (Devant le Tabac)

Budgétée **276.000 euros** au Conseil municipal du 10/03/2015, cette réalisation, qui était destinée à la démolition par la précédente mandature, va exploser son budget, puisque les aménagements intérieurs et extérieurs restent à venir. Notons que cette réalisation, fruit du cerveau fertile de notre édile, n'apporte rien, sauf des dépenses inutiles.

Ainsi, à l'amateurisme, au dilettantisme, au cynisme s'ajoute l'incompétence, le mensonge et l'amnésie, comme nous l'avons indiqué dans notre blog d'information satirique « Saintryinfo.fr » (<http://saintryinfo.fr>), dans lequel vous trouverez toutes les informations importantes relatives à notre village.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année 2017.

Rejoignez-nous sur notre site d'information libre et indépendant : <http://saintryinfo.fr/>

(contact@saintryinfo.fr) et sur notre page Facebook (Saintryinfo)

Directeur de la publication : La rédaction de Saintryinfo.fr